

Lors de la première séance de négociation, la Direction Orange se présente avec une page vierge. En manque d'inspiration peut-être ? **SUD** leur a donc rappelé leurs engagements en CSEC : un accord exemplaire, l'ensemble du personnel sera repositionné au sein d'Orange Maison Mère, l'accompagnement qui existait dans des accords locaux avec intégration partielle de la PVC dans le salaire, qu'il faut connaître les tenants et aboutissants de ce projet pour pouvoir le construire...

Mais pour cela, il faudrait de la transparence ...

Nous attendions donc un accord mieux-disant que ceux existants, puisqu'EXEMPLAIRE !...

Une négociation d'accord pour laquelle l'ensemble des OS a dénoncé le manque de loyauté de la Direction qui promet en parallèle de ces négos la Générale de Téléphone (filiale 100% d'Orange), et inclut même sous couvert de « VOLONTARIAT » la possibilité pour le personnel dont la boutique fermera d'aller vers la GDT. Sans qu'il n'y ait d'accord spécifique encadrant le transfert du personnel Orange vers une filiale, comme cela a été le cas pour TOTEM ou Orange Concessions (OC).

SUD réclame un accord spécifique pour encadrer ce départ, dit volontaire, vers cette filiale qui n'est pas sous la même convention collective. Mais **Orange** veut imposer une convention tripartite avec une aumône pour aller vers la GDT. **Orange** proposait seulement 2 000 € au début de la négociation pour atteindre difficilement 5 000 € à la fin.

Pour rappel, une prime de transfert conventionnel de 15 000 € ainsi qu'une prime de mobilité de 3 mois de SGB + 5% d'augmentation de SGB + 800 € complémentaires pour les non-cadres, sont les primes négociées pour les accords Totem et OC.

Le compte n'y est donc pas!...

En fait d'**exemplarité**, c'est un accord au rabais qui exclut le personnel ayant souhaité prendre son avenir en main, dès l'annonce du projet au CSEC d'octobre 2022, impactant jusqu'à 1 860 personnes, hors services transverses.

SUD, dès l'annonce du projet au CSEC, souhaitait que tous les salariés de l'AD soient accompagnés. Pour **Orange**, seuls ceux présents en AD lors de l'info/consult en CSEE seront concernés par cet accord, et exclus ceux ayant candidaté et retenus avant cette date.

Cet accord oublie le personnel quittant le milieu de la vente pour lequel l'abandon de la PVC est une perte nette du pouvoir d'achat.

SUD revendiquait l'intégration de la PVC moyenne annuelle nationale dans le salaire global soit 7 000 €. Pour **Orange** ce sera une prime correspondant à 6 mois de PVC, propre au vendeur, versée en une seule fois.

SUD souhaitait la reconnaissance du personnel présent en boutique encore en bande C par le passage en bande D, dans un souci de repositionnement équitable, où le métier de conseiller client à multi compétence n'est toujours pas valorisé à son juste niveau.

Orange reste sourde à ces revendications.

UN ACCORD QU'ORANGE PROMETTAIT « EXEMPLAIRE », MAIS POUR QUI ?



Encore un petit air de flûte!... Mais une chose est sûre, les négociateurs de la direction **Orange** ont bien suivi la formation : « DALIDA »...

Et pour finir le volte face d'**Orange** : Le collaborateur qui ne souhaiterait pas rejoindre la GDT « se verra proposer trois postes chez **Orange** SA sur le même bassin géographique que son emploi actuel » !

Amnésie quand tu nous tiens...